

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 janvier 2012

---

Etaients présents : Xavier MAZERAT, Maxime CHAILLEU, Georgette JAMIN, Guy BIZERY, Nathalie LEMARCHAND, Annick LE GUEN, Serge LÉPINE, Isabelle CORMIER, Jean-Paul BEUVIER, Céline CAUDRON, Frédéric PAUL, Franck LE NOË, Sophie LEPELTIER, Richard LEROY, Sylvie DELETRAZ

Etaients excusés : Adèle TORDJMAN (pouvoir à Sylvie DELETRAZ), Charles André BOYER, Sonia GUIGNARD (pouvoir à Nathalie LEMARCHAND)

Secrétaire : Sophie LEPELTIER

Objet : CONDITIONS D'EXPLOITATION ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- fixe ainsi les conditions d'exploitation et les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1er janvier 2013 :

- chaque association de Malicorne pourra bénéficier d'une gratuité par an.
- la réservation de la salle ne sera effective qu'après la signature du contrat et le paiement de 30% d'arrhes, remboursés dans le seul cas du décès du bénéficiaire.
- gratuité pour la Croix-Rouge, les distributions des prix et arbre de Noël des écoles ;
- forfait de 46 € par manifestation pour le club des aînés ruraux et les A.C.P.G. de Malicorne
- forfait de 57 € par manifestation pour le club cantonal des aînés ruraux.
- Une retenue de garantie de 300 € sera demandée au moment de la réservation et restituée dans le délai d'une semaine après vérification de la salle et de ses installations.
- quand le ménage ne sera pas correctement fait (salle balayée et mobilier rangé, sanitaires et cuisine propres) une retenue de 75 € sera faite.
- le chauffage sera dû dans tous les cas d'utilisation. Il est compté à la journée.
- une attestation d'assurance en responsabilité civile sera à remettre en mairie à la prise des clés

<u>Prestations</u>	<u>Malicorne</u>	<u>Visiteurs</u>
. Conférence, réunion d'information	116,00 €	159,00 €
. Assemblée générale d'entreprise		
. Assemblée générale d'association	41,00 €	62,00 €
. Vin d'honneur	67,00 €	95,00 €
. Concours de cartes, spectacle, théâtre, loto	121,00 €	170,00 €
. Banquet ou buffet d'associations	83,00 €	142,00 €
. Banquet privé : baptême, communion	141,00 €	207,00 €
anniversaire, lunch		
. Banquet privé (soirée et lendemain)	240,00 €	348,00 €
. Mariage (une journée)	219,00 €	294,00 €
. Mariage (deux jours)	326,00 €	402,00 €
Repas dansant salle des fêtes	261,00 €	363,00 €
Bal	196,00 €	368,00 €

Vente au déballage	359,00 €	359,00 €
Chauffage salle des fêtes	56,00 €	56,00 €
Retenue de garantie	300,00 €	300,00 €
Retenue pour ménage non fait	75,00 €	75,00 €

Objet : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2012

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'inscription au budget de l'exercice 2012, par anticipation, de 25% des crédits d'investissements ouverts en 2011.

Les crédits seront confirmés lors du vote du budget de l'exercice 2012.

Objet : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la suite du départ de Monsieur Jean Gouet, curé de Malicorne-sur-Sarthe, accorde à Monsieur Jean-Marc André, nouveau curé de Malicorne-sur-Sarthe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'indemnité de gardiennage de l'église au tarif en vigueur.

Objet : LOCATION DE GARAGES RUE GINO ROSSI

Suite à la vacance de deux garages rue Gino Rossi,  
 Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, alloue à M. Christophe Derouin domicilié 10 rue Emile Tessier à Malicorne-sur-Sarthe le garage n°2 rue Gino Rossi,  
 alloue à Mme Aurélie Fautrat domiciliée 11 avenue Jean Loiseau à Malicorne-sur-Sarthe le garage n°10 rue Emile Tessier

Objet : PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS EXISTANTS DE TÉLÉCOMMUNICATON – ER 005237 – RUES GIRARD, BERNARD PALISSY ET EMILE TESSIER

Par délibération en date 23 septembre 2011, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le renforcement du réseau électrique réalisé par le département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 35 273 € HT.

Conformément à la décision du conseil général en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 60% du coût HT soit 21 164 € net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau.

France Télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 60% par la commune et à 40% par le département. Cette participation est estimée à 14 727 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre qui en assure le financement.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 . confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,  
 . sollicite le département pour la réalisation de ce projet,

- . accepte de participer à 60% du coût des travaux soit 21 164 € net pour le génie civil de télécommunication,
- . confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- . autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de sa réalisation, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**Objet : FIXATION DU LOYER 6 RUE ARISTIDE BRIAND**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de l'immeuble 6 rue Aristide Briand ont été réalisés en vue de la location à l'office notarial de Maîtres Serreau et Leguil, à compter du 01 mars 2012 au plus tôt.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe le loyer de l'immeuble à 910 euros par mois à compter de cette date.  
autorise le maire à signer le bail à intervenir, qui sera rédigé par l'étude.

**Objet : CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA LISSE EN BOIS LE LONG DU RD 41**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien consécutive à l'aménagement de la RD 41 et du parking du collège Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à entretenir uniquement la lisse en bois, les réparations de celle-ci pouvant advenir après un accident ne pourront en aucun cas être prises en charge par la commune de Malicorne-sur-Sarthe, ni le rechargement éventuel du cheminement piéton, précise que l'entretien du parking du collège est du ressort exclusif du syndicat intercommunal du canton de Malicorne.

**Objet : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Suite du décès de Monsieur Jean-Marc Rivet architecte maître d'œuvre de la maison de santé pluridisciplinaire, le contrat de maîtrise d'œuvre passé se trouve « être caduc du fait de la défaillance de son contractant ».

Le conseil municipal prend acte de cette défaillance et de la rupture du contrat.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de poursuivre le projet,

autorise le maire à lancer une consultation pour les phases de l'opération après le permis de construire

**Objet : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a proposé, en liaison avec les communes de Malicorne-sur-Sarthe, de Noyen-sur-Sarthe et Dureil, de recruter un cabinet chargé d'une mission de conseil et d'aide à la décision en matière fiscale et financière.

En exécution de la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2009 qui précise les délégations d'attribution au maire et notamment la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret, le maire a donné son accord pour participer au recrutement du cabinet d'études.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

**Objet :** SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE PAR L'ENTRÉE DES COMMUNES DE GUÉCÉLARD, MALICORNE ET MÉZERAY – CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

Monsieur le maire propose la création d'un groupement de commandes entre les communes de Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray et la communauté de communes du Val de Sarthe en vue de la passation d'un marché de service.

Ce marché concerne la réalisation d'une étude sur l'extension du périmètre de la communauté de communes du Val de Sarthe aux communes de Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe et Mézeray. Cette étude portera plus particulièrement sur l'analyse des conséquences juridiques, budgétaires, fiscales, patrimoniales et humaines de cette extension pour chaque collectivité. L'étude sera également une aide à la décision pour les élus.

Chaque maître d'ouvrage contractualisera à hauteur de l'objet et de la masse d'étude qui le concerne.

Une convention interviendra entre les quatre parties pour définir les modalités de la mise en place et du fonctionnement de ce groupement. Le mandataire du groupement de commandes sera la communauté de communes du Val de Sarthe.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
. valide la création d'un groupement de commandes entre les communes de Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray et la communauté de communes du Val de Sarthe.

. autorise Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir, aux conditions principales énoncées ci-dessus ainsi que tout document relatif à la constitution du groupement de commandes.

**Objet :** MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES – AVENANT AU LOT 5 PLOMBERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, pour répondre aux exigences du nouveau contrat régional (NCR) remplaçant le contrat territorial unique (CTU) et respecter 40% d'économie d'énergie indispensable au versement de la subvention, il est nécessaire de prévoir le remplacement du chauffe-eau actuel par un chauffe-eau solaire.

Monsieur le maire présente les devis qu'il a pu recueillir.

Considérant que l'entreprise Pasteau est titulaire du lot 5 – plomberie – sur le chantier et que le chauffe-eau qu'il propose, dispose des caractéristiques techniques demandées, notamment la bonne tenue du liquide caloporteur.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
. décide d'accepter le devis l'entreprise Pasteau pour un prix de 5 080,00 € HT portant le montant du marché à 8 633, 78 € HT soit 10 326,00 € TTC

. autorise le maire à signer l'avenant à intervenir.

Mécontent que les travaux d'aménagement aient commencé avant l'obtention de tous les accords de subventions et que Monsieur le maire n'ait pas proposé un vote pour la décision finale de l'installation ou non du chauffe-eau solaire, Franck Le Noë décide de quitter la séance.

Monsieur le maire propose alors immédiatement un vote mais M. Le Noë ne revient pas sur sa décision.

Par vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix) adopte la délibération.

#### Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après le compte rendu succinct de la dernière réunion de la commission des finances, monsieur le maire demande aux élus de lister les propositions de travaux à réaliser au cours de l'année 2012 :

- Maison de santé pluridisciplinaire
- Maison des assistantes maternelles
- Mise aux normes – feux tricolores, ascenseur
- Couverture des bâtiments communaux et travaux d'entretien
- Travaux de voirie et de signalisation
- Enfouissement lignes France Télécom et éclairage public
- Achat de mobilier pour l'école et le restaurant scolaire
- Achat de matériel atelier communal
- Renforcement électrique à la guinguette
- Équipement informatique et audio vidéo son et lumière
- Décorations de Noël
- Budget conseil municipal jeunes
- Site internet
- Plan local d'urbanisme

#### Objet: COMITÉ NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES – CHARTE DE L'ACTION SOCIALE

Après présentation de la charte de l'action sociale pour la déléguée élue,  
Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne son accord pour la mise en place de la charte de l'action sociale et des nouveaux moyens à mettre en œuvre.

#### Objet : RAPPORT DES COMMISSIONS

##### Georgette JAMIN : centre communal d'action sociale

Le goûter spectacle des anciens aura lieu le mercredi 8 février. 165 personnes se sont inscrites, plus de trente ont préféré une entrée gratuite (musée de la faïence ou cinéma), 7 ont demandé une visite amicale à domicile et 12 ont remercié en refusant l'invitation. Tous les élus sont invités à se joindre aux anciens et aux bénévoles à partir de 14 heures.

Georgette JAMIN : affaires sociales

La commission a été associée à la remise des fonds récoltés en 2011 à l'organisation régionale des virades de l'espoir. 10 000 € ont été remis au cours d'une soirée au Carroi à La Flèche.

Georgette JAMIN : commission des personnes âgées

L'étude réalisée actuellement par le cabinet Anater, sur demande du pays de la Vallée de la Sarthe, va rendre son diagnostic sur les services aux personnes âgées sur le territoire du pays. Dans le cadre du maintien à domicile, la commission personnes âgées de Malicorne va s'appuyer sur ces conclusions et préconisations d'actions pour relancer ses travaux, en particulier sur la possibilité d'un habitat adapté à Malicorne pour les personnes en perte d'autonomie.

Le bilan du service de portage des repas est joint en annexe.

Georgette JAMIN : commission culture

Le bilan financier 2011 de la commission a été joint à l'ordre du jour du présent conseil.

Pour le cinéma, on a enregistré une moyenne de 68 entrées sur 10 séances (pour une moyenne de 40 entrées en 2010).

La commission a annulé un projet de concert pour pouvoir soutenir deux autres projets musicaux, à savoir :

- . une fête de la musique à Malicorne chapeautée par l'école intercommunale de musique le samedi 23 juin
- . un festival de musique tzigane avec marché artisanal en septembre organisé par une association d'Auvers-le-Hamon les Fos'Notes.

Pour chacun de ces projets, la commission a réservé 500 € sur son enveloppe annuelle de 3 000 € sous condition qu'elle soit reconduite à ce niveau par le conseil municipal.

Nathalie LEMARCHAND : conseil municipal jeunes

Le CMJ a en projet la plantation d'un arbre.

Il prépare la journée de ramassage des déchets prévue le 3 mars de 10 heures à midi, ouverte à tous. Le rendez-vous est fixé au port.

La confection d'un composteur utilisable par les Malicornais se fera en liaison avec la commission environnement et les services techniques.

Les jeunes seront bénévoles pour participer au goûter des retraités.

Nathalie LEMARCHAND : communication – vie des quartiers

Un pique-nique géant rassemblant les Malicornais que le souhaitent est en prévision pour le samedi 12 mai au soir : des tables et des bancs fournis par la mairie seront installés place de la République ; l'apéritif sera offert par la municipalité, puis les convives apporteront leur panier.

Guy BIZERY : pôle faïence

Des étudiants sont venus en visite avec la mission d'art des pays de la Loire à l'Espace faïence et dans les entreprises.

Le détail des animations prévues pour les journées des métiers d'art le 31 mars et le 01 avril est en préparation, de même que les animations d'été

### Maxime CHAILLEU et Serge LÉPINE : commission travaux

L'immeuble 6 rue Aristide Briand destiné être loué à l'office notarial de Maîtres Serreau et Leguil a été restauré par les services techniques et le chantier est terminé.

La pose de la barrière pivotante destinée à remplacer la quille fermant l'accès de la place de l'église est programmée.

### Annick LE GUEN : commission jeunesse et petite enfance

Les travaux d'aménagement de la maison des assistantes maternelles suivent leur cours hormis les modifications rendues nécessaires pour le nouveau contrat régional.

La commission a le projet d'une journée des associations sportives destinée à faire connaître aux jeunes les possibilités de choix d'activités dont ils peuvent disposer sur la commune.

La chasse aux œufs en avril et le spectacle de décembre sont reconduits.

Un projet de ludothèque itinérante organisé par le pays de la Vallée de la Sarthe

### Xavier MAZERAT

#### Familles à énergie positive

Madame Céline Caudron résume le défi de « Familles à énergie positive » dont le but est de diminuer la consommation énergétique d'au moins 8% en adoptant des gestes simples dans les familles qui ont bien voulu se prêter au jeu. Sur Malicorne, 5 familles forment un groupe de « travail » et échangent sur les conseils, les moyens et les astuces.

#### ALSH

Le centre de loisirs de Malicorne est « en sursis » suite au départ des membres du bureau de l'association.

Une réunion a eu lieu le **13 janvier** en présence des anciens membres du bureau, de quelques parents et des maires des communes concernées pour trouver une solution à la « survie » du centre aéré.

Deux parents se sont portés volontaires pour reprendre le flambeau et s'impliquer dans la poursuite de cette association. Mais il est évident que c'est aujourd'hui trop peu et l'ensemble des personnes présentes à la réunion fait appel aux parents bénévoles pour venir prêter main forte aux deux premiers bénévoles.

Il est donc nécessaire aujourd'hui que 3 ou 4 parents supplémentaires du canton de Malicorne se mobilisent et s'investissent pour sauver le centre aéré de Malicorne, faute de quoi, il ne fonctionnerait pas cet été et ne permettrait pas d'accueillir 125 enfants au mois de juillet.

#### Personnel communal

M. Chailleu et M. Lépine précisent que le début de l'année en matière d'organisation du travail communal sera difficile et chargé. Il serait peut-être alors opportun de procéder à une embauche d'une personne supplémentaire pendant 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Mme Vanessa Blanchet sera absente deux semaines pour passer son permis super poids-lourd.

#### Zone artisanale les belles poules

M. le maire expose qu'il a demandé au comité d'expansion économique, un rendez-vous pour avoir des idées sur les suites à donner aux bâtiments communaux de la zone artisanale des Belles Poules. M. Karl Thiéphine de Sarthe Expansion viendra en mairie le 27 février à 9h00.

### Vallée de la Sarthe

La mairie de Malicorne accueillera ce vendredi 3 février à 17h30, à la salle des fêtes, le comité syndical de la Vallée de la Sarthe.

### Repas des voisins

Pour suivre l'exemple des quartiers qui organisent annuellement des repas entre voisins, il est envisagé par la commune de rassembler les Malicornais autour d'un repas place de la République courant mai 2012. Le principe serait le suivant : la commune mettrait à disposition des bancs et tables et offrirait l'apéritif. Chaque personne présente amènerait son repas. Ce repas permettrait aux « voisins » d'échanger et de se connaître un peu mieux entre Malicornais.

PROCHAIN CONSEIL le vendredi 24 février à 20h30